

COMPTE RENDU DE LA

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le 26 février à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, M. BOURSE, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY Adjoint - M. CHASTAING, Mme BENKAROUNE, M. BONHOMME, Mme ESCHALIER, M. MARTIN, Mme MOLLIERE, Mme HOUARD, M. DOUAY, Melle BRACCIALI, Mme SELMI, M. LAVALLEE formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme GAILLAC à M. BOISSON, Mme VILLECOURT à Mme GRANDJANIN, Mme ASSIER à Mme ESCHALIER, Mme LARUE à M. GUINAULT, Mme CLATOT à M. MARTIN, M. DUVAL à M. BOURSE, M. PRIGENT à M. le Maire, Mme PARADOT à Mme SELMI.

Absents excusés : M. MIMOUNI, M. BAHU, M. DE ROSA.

Secrétaire de séance : Mme MOLLIERE



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2013

Le conseil municipal a **adopté** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 janvier 2013.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le conseil municipal, à l'unanimité, a **procédé** à l'installation de Monsieur Jean-Pierre LAVALLEE en qualité de conseiller municipal.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNE ET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Le conseil municipal a **pris acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (budget principal et budget annexe) pour l'exercice 2013

3. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2008-043 PORTANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal, par 23 voix pour, 3 abstentions, a **modifié** la délibération n°2008.043 du 8 avril 2008 comme suit en son 4° :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

4. AUTORISATION DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, a **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

opération	libellé	Budget 2012 (en euros)	Anticipation sur crédits 2013 (en euros)
1107	Complexe sportif	428 000	6 000
1202	Travaux de bâtiments 2012	138 000	34 500
1207	Matériel 2012	133 600	10 000
	Total	699 600	50 500

5. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La commune de Saint-Prix a souhaité placer l'année 2013 à SAINT-PRIX sous le signe de la solidarité. Dans ce cadre, il a été décidé de réduire de façon substantielle les frais occasionnés lors de la traditionnelle cérémonie des « vœux du Maire » ; l'objectif étant de redistribuer l'économie ainsi réalisée à des associations locales œuvrant dans le domaine social. Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- Saint Vincent de Paul : 2 000€ ;
- Epicerie sociale : 1 050€ ;
- Jalmalv : 900€ ;
- Le Chariot : 180€ ;
- Le CLIC : 500€.

A l'unanimité, le conseil municipal a **attribué** une subvention exceptionnelle aux associations et aux conditions ci-dessus mentionnées.

6. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel en raison du surcroît de travail conséquent pour la collecte des déchets verts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** le recrutement, à compter du 1er mars 2013, de deux agents contractuels, pour un accroissement temporaire d'activité, pour assurer les missions de ripeurs pour la collecte hippomobile de déchets verts :

- 1 agent à temps complet
- 1 agent à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires.

7. CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL & FORET/COMMUNE - MODALITE DE GESTION DU CONTINGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL & FORET

La Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt (CAVF) octroie des subventions pour la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux.

La CAVF exige une contrepartie à la subvention qu'elle accorde, sous la forme d'une réservation de contingent, qui fait l'objet de conventions entre la CAVF et les bailleurs concernés pour chaque opération.

Lors de la réunion du 5 octobre 2012, le groupe de travail « Contingent CAVF » a validé le principe d'une convention signée par la CAVF et par les communes la composant, afin d'encadrer les modalités d'utilisation de ce contingent, qui est ainsi rétrocédé à la commune.

Ainsi, en contrepartie de la subvention versée à l'opérateur qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction ou de réhabilitation, la CAVF se voit affecter un contingent.

Le contingent CAVF est automatiquement rétrocédé à la commune sur laquelle l'opération de construction ou de réhabilitation a lieu. Celle-ci en est l'unique gestionnaire.

Le mode de calcul du contingent se définit ainsi :

- 1 logement par tranche de 60 000 euros pour la construction,
- 2 logements par tranche de 60 000 euros pour la réhabilitation.

A l'unanimité, le conseil municipal **a autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention entre la C.A.V.F et les communes la composant concernant les modalités de gestion du contingent de la C.A.V.F.

8. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL

La convention pour le service assistance retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (C.I.G.) expire le 31 mars prochain.

A l'unanimité, le conseil municipal **a autorisé** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le C.I.G.

9. TARIFS DES SORTIES DE SAINT-PRIX

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions, **a fixé** les tarifs des sorties, à compter du 1^{er} janvier 2013 comme suit :

	<u>Tarifs A</u>	<u>Tarifs A enfant -18 ans</u>	<u>Tarif B</u>
L'HOTEL CAMONDO/ EGLISE AMERICAINE	53 €	43 €	60 €
VILLAGE MONCEAU/ VILLAGE BATIGNOLLES	45 €	35 €	50 €
CHANTILLY	55 €	45 €	60 €
VILLAGE ST GERMAIN/ FAUBOURG ST GERMAIN	45 €	35 €	50 €

Tarifs A

Communes membres de la Communauté d'Agglomération Val & Forêt (CAVF) : Saint-Prix, Ermont, Eaubonne, Montlignon, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu la Forêt

Tarifs B

Autres communes (dans la mesure des places disponibles)

10. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 – ESPACE DE LA FONTAINE AUX PELERINS

Le département du Val d'Oise subventionne la promotion des artistes locaux (salons) et la vulgarisation des arts plastiques (expositions ou autres) dans le cadre du dispositif arts plastiques.

A l'unanimité, le conseil municipal **a approuvé** la demande de subvention au titre des expositions organisées à l'espace de la fontaine aux pèlerins au titre de l'exercice 2013.

11. DEMANDE DE SUBVENTIONS AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES 2013 – ECOLE – AMENAGEMENTS SECURITAIRES RUE JEAN MERMOZ

La commune de Saint-Prix a la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre de ses dispositifs « Aide aux Routes Communales et Communautaires » (A.R.C.C.) « école ».

Cette subvention permet une aide aux communes qui entreprennent des aménagements de voirie devant les établissements scolaires ayant pour but d'améliorer la sécurité des usagers s'y rendant.

Ces aménagements ont pour but de répondre aux besoins ressentis par les enseignants et les parents d'élèves et de sécuriser les abords de l'école et de compléter les aménagements réalisés rue Albert 1^{er}.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation en commission de travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal a **autorisé** Monsieur le Maire à solliciter la présente subvention auprès du Département du Val d'Oise, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :

Montant des travaux :	56 642,66 € H.T
Soit :	67 744,62 € T.T.C

Recette escomptée :

Département : (50 % des dépenses plafonnées à 80 000 € H.T)	
Montant subventionnable :	56 642,66 € H.T
Soit : 56 642,66 € X 50 % =	28 321,33 €

Part Communale :

67 744,62 € – 28 321,33 € =	39 423,29 €
-----------------------------	-------------

Dont T.V.A récupérable : 11 101,96 €

12. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Comme vous le savez, le décret n°2013-77 de janvier 2013 a modifié l'organisation du temps scolaire à l'école primaire. La réforme consiste en :

- 24 heures de cours / semaine répartis sur 4 jours et demi
- 36 semaines de cours dans l'année
- enseignement le mercredi matin
- 5h30 maximum par jour
- 3h30 maximum pour le mercredi matin
- 1h30 minimum pour la pause du midi
- prise en charge des écoliers jusque 16h30

Cette nouvelle organisation génère donc 3 heures de cours en moins sur la semaine pour les écoliers, soit $\frac{3}{4}$ d'heure par jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Ces $\frac{3}{4}$ d'heure par jour pourront être « comblés » soit par des activités pédagogiques complémentaires (APC) soit par des temps d'activités périscolaires (TAP).

APC :

Les enseignants devront organiser des activités pédagogiques complémentaires (APC), à raison de 36 heures sur l'année scolaire. (Ces APC remplacent l'aide personnalisée). Ces APC devront être effectuées par groupe restreint et devront permettre d'apporter soit une aide aux élèves en difficulté d'apprentissage, soit un accompagnement du travail personnel ou d'organiser une activité prévue dans le projet de l'école.

TAP :

Les temps d'activités périscolaires sont à la charge de la commune. Ils sont destinés à favoriser l'épanouissement des enfants, développer leur curiosité intellectuelle ou renforcer leur plaisir d'apprendre. Les activités possibles pourraient être, par exemple : activités culturelles, artistiques ou sportives, des ateliers numériques etc...

Une large concertation a d'ores-et-déjà été menée sur la commune avec l'ensemble des acteurs concernés par cette réforme : les enseignants et l'inspecteur de l'éducation nationale, les représentants des parents d'élèves, les élus. De cette concertation, un large consensus s'est dégagé en faveur du report de la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014.

En effet, dans l'intérêt des enfants et afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles, il a semblé évident d'éviter toute précipitation car des contraintes importantes pèseront sur la commune : difficulté de recrutement d'animateurs, de transports pour les activités périscolaire, de locaux pouvant accueillir décemment les écoliers etc...

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** de reporter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

13. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a signé :

- 2012/241 Avenant de prolongation exceptionnelle du marché à bons de commande pour travaux neufs, de réparation et d'entretien de la voirie et de l'assainissement avec le groupement Filloux/Fayolle
- 2012/256 Mission de coordination S.P.S. niveau 3 pour l'opération « extension de la salle des mariages » à CAIHS
- 2012/259 Convention d'occupation précaire et révocable du pavillon 3 sente de la Petite Voirie à Saint-Prix
- 2012/261 Provision sur honoraire à la SCP F. Rocheteau & C. Uzan-Sarano pour l'affaire opposant la commune de Saint-Prix à Monsieur Vattan
- 2012/262 Devis d'honoraire présenté par la SCP Riquier-Guediri-Crapoulet-Dib pour notification de l'arrêt »
- 2013/001 Convention séjour 05560 Vars du 10/03 au 17/03/2013
- 2013/002 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché à bons de commandes des travaux de voirie et d'assainissement sur le territoire de la Commune
- 2013/003 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché à bons de commandes des travaux de réparations et de modernisation et d'extension du réseau d'éclairage public, de la signalisation tricolore, des illuminations de fin d'année, des travaux de réparation dans les bâtiments communaux.
- 2013/004 Diagnostic électrique de la maison 6 route des Parquets à Saint-Prix
- 2013/005 Contrat de vérification annuelle avec la SADE
- 2013/006 Convention de formation avec la Croix Rouge Française du 13 février 2013
- 2013/007 Contrat avec la Poste pour mise à disposition d'adresses
- 2013/008 Contrat SVP
- 2013/009 Tarifs piscine des Bussys
- 2013/010 Convention de formation professionnelle (avec la croix rouge)
- 2013/011 Mission conventionnement d'un logement locatif
- 2013/012 Convention d'occupation précaire et révocable - Logement d'adjoint de sécurité - Célio EDWIGE
- 2013/013 Convention d'occupation précaire et révocable - Logement d'adjoint de sécurité - Joey GRONDIN
- 2013/014 Convention d'occupation précaire et révocable - Logement d'adjoint de sécurité - Emile HOAREAU
- 2013/015 Convention d'occupation précaire et révocable - Logement d'adjoint de sécurité - Kévin MOUSSABELY

- 2013/016 Convention d'occupation précaire et révocable - Logement d'adjoint de sécurité - Julie OUASSIERO
- 2013/017 Opération logements sociaux 4 rue de l'Explorateur Delaporte - avenant n° 1 au marché de contrôle technique avec la société Qualiconsult

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.

Le 5 mars 2013



Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix
Conseiller Général du Val d'Oise